

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES**  
**INSPECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**SECURITE INFORMATION ACCIDENTS ROUTIERS n° 2017/3**

Rédacteur : Contrôleur Général Pescher Dominique  
Mission prévention accidents-enquêtes

Téléphone : 01 86 21 62 08  
Courriel : dominique.pescher@interieur.gouv.fr

N° d'enregistrement et date : n°142- 18 octobre 2017

**DESTINATAIRES**

Tous DDSIS et EMIZ  
BSPP - BPPM - BUMSC  
ENSOSP - ECASC

**COPIES A**

DGSCGC – (cabinet-DSP-SPGC)  
SAELSI  
Conseillers santé du DGSCGC  
Correspondants sécurité des SDIS  
Conseiller social

**OBJET** : accidents de la circulation

**REFERENCES** : Message n°2017/3

Depuis le début de l'année, il m'a été signalé deux accidents de FPT se rendant sur intervention et dont les circonstances générales sont identiques :

- circulation sur une route départementale ou communale de faible largeur ;
- croisement d'un véhicule en sens inverse qui entraîne un écart sur le bas-côté ayant pour conséquence une perte de contrôle du véhicule.

**Aussi, le présent message a pour objet de vous engager à relancer des campagnes de sensibilisation fortes auprès de vos équipes sur le thème du risque routier. Dans ce cadre, vous veillerez notamment à rappeler les consignes ci-dessous :**

- s'assurer de la formation des conducteurs ;
- adapter la conduite et la vitesse : à la nature du déplacement, **à la qualité et à la largeur de la voie**, à l'urgence, au type de véhicule, à la météo, à la route ou au terrain ;
- anticiper le croisement des véhicules sur les axes de faible largeur en limitant la vitesse ;**
- éviter la conduite en état de fatigue ou d'hypovigilance ;
- respecter les priorités ;
- utiliser les avertisseurs sonores et lumineux ;
- attacher les ceintures de sécurité si le véhicule en est équipé ;
- ne pas consommer de médicament, d'alcool ou de stupéfiant lorsque l'on doit prendre le volant ;
- guider les véhicules lors des marches-arrières ou des manœuvres délicates.

**Sur l'année 2016, 9 sapeurs-pompiers sont morts en service dont 7 à la suite d'un accident de la route.**



Le chef de l'inspection générale de la sécurité civile  
Contrôleur général Moreau Laurent